

Foncier agricole : la terre de la convoitise

C'est un fait, l'accès au foncier reste le premier frein à l'installation des futurs jeunes agriculteurs. Rareté des terres, concurrence entre agriculteurs, conflits d'usage sont autant de facteurs qui favorisent un prix du foncier tendant à se déconnecter toujours plus de la valeur

agronomique des terres. Le renouvellement des générations, qui passe de plus en plus par l'installation en dehors du cadre familial, et le maintien d'exploitations familiales dépendent des efforts qui sont et seront mis en œuvre pour endiguer la spirale spéculative.

Alors que le foncier agricole n'est pas toujours facile à trouver dans les départements des Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes, les jeunes en voie d'installation sont confrontés à une augmentation du prix des terres, qui accentue encore les difficultés. Organismes professionnels, collectivités et associations se mobilisent pour protéger les terres agricoles et favoriser l'installation.

Tout ce qui est **rare** est **cher**

Ghislain est en formation à l'ADFFPA 05 où il prépare son BPREA. Originaire des Hautes-Alpes, âgé de 40 ans, cet ancien naviguant à Air France a décidé d'entamer une reconversion pour améliorer sa qualité de vie. "J'ai fait du long courrier pendant 20 ans, et je passais sept nuits par mois à la maison. J'ai eu envie d'avoir une vie sur terre, de ne pas travailler la nuit. Le métier de navigant ne correspond pas à l'image qu'on en a. C'est beaucoup plus dur que ça en à l'air". Diplômé en médecine chinoise, il a donc décidé de s'orienter vers les plantes médicinales.

A l'automne dernier, il se rendait au forum de l'installation organisé par JA 05 afin d'aller à la pêche aux infos et trouver une réponse à la grande question : "comment trouver des terres ?". Il a obtenu une réponse : "aller ailleurs". "On ne nous dit pas que c'est impossible, mais trouver des terres ici, dans le département, c'est très difficile. Malheureusement". Il prévoit d'aller vers le Massif-Central. "Apparemment, c'est moins recherché". Il lui faudrait 10 ha maximum. "Mais même une petite surface est difficile à trouver, parce qu'il est très difficile de se faire une place, tant le foncier est rare".

Le directeur départemental 05 de la Safer Jean-Marie Digue confirme : "dans le département, les marchés sont fermés".

Une problématique qui touche au premier chef les hors-cadre familiaux, mais pas seulement, comme le constate Sarah Chauveau, ancienne chef d'exploitation au lycée agricole de Gap : "dans le cadre familial, si le jeune prend la place de quelqu'un qui quitte un GAEC, c'est plus facile. Mais s'il intègre un GAEC ou s'il en crée un, il faut qu'il amène des terres. Et là, même dans le cadre familial, il y a quand même des jeunes qui attendent deux ou trois ans avant de pouvoir s'installer". Et ce n'est pas la nouvelle réforme de la Pac qui va arranger les choses puisque désormais, la perception de l'ICHN, n'est plus assujettie à une limite d'âge. Ce qui risque d'avoir pour conséquence d'inciter certains agriculteurs à ne pas se précipiter pour prendre leur retraite. "Pour le moment, on ne peut pas l'assurer parce que c'est tout neuf, mais il y a des risques que certaines personnes ne veuillent pas prendre leur retraite et continuent de travailler leurs terres ou de les faire travailler", souligne le directeur départemental 04 de la Safer. Laurent Vinciguerra.

Concernant les Alpes de Haute-Provence, au demeurant, il constate : "Nous ne sommes pas dans un département où il y a une déprise agricole, si bien que la terre labourable libre de toute occupation est rare". A quoi s'ajoutent plusieurs difficultés : celle de trouver du foncier propice à l'installation, avec un accès à l'eau et la possibilité d'y ins-

taller un bâtiment, mais aussi le fait que "la demande n'est pas homogène sur le département. Tout le monde veut aller au même endroit". La tendance à se tourner vers le circuit court y est pour beaucoup en générant une pression foncière dans les secteurs - type pays de Forcalquier - où les marchés sont très dynamiques. "Mais le foncier y

est plus cher". En l'espèce, comptez environ 10 000 €/ha, contre une moyenne départementale autour de 5 000 €/ha.

La profession tire régulièrement la sonnette d'alarme face à un prix du foncier "de plus en plus déconnecté de la valeur agronomique de la terre, victime de la spéculation et de la concurrence des activités non agri-



coles", comme le souligne l'ADEAR (source : www.jeminstallepaysan.org). "Les prix du foncier agricole augmentent, mais on arrive tout de même à les maintenir", tempère Jean-Marie Digue, qui reconnaît tout de même que dans un contexte où les prix de l'immobilier sont plutôt à la baisse, ce n'est pas le cas des terres agricoles.

De fait, à l'occasion de son congrès national en mai 2015, la FNSAFER soulignait que le prix des terres et prés libres non bâtis s'étaient établis à 5 910 €/ha en 2014, en hausse de 2,9 % par rapport à l'année précédente, après avoir augmenté de 6,2 % en 2013 (source : ActuAgri). Ce n'est pas neuf, l'accès au foncier reste le principal frein à l'installation des nouveaux agriculteurs. D'où "une augmentation des installations avec des projets alternatifs et innovants", commente Laurent Vinciguerra. "On va se tourner vers le maraîchage bio, où 10 ha, c'est déjà conséquent, ou vers des filières comme la transformation de céréales, qui ne nécessitent pas des surfaces aussi importantes que pour les filières traditionnelles".

Le portage foncier

Mais même pour des projets de type maraîchage, à 10 000 €/ha, pas facile de boucler un plan de financement. Au risque, finalement, pour le jeune, de se contenter de surfaces tellement insuffisantes qu'elles compromettent la pérennité de l'exploitation. Par chance, il existe des moyens pour faciliter l'accès au foncier à de futurs jeunes installés qui ne bénéficieraient pas des fonds suffisants pour acquérir des terres.

La Safer et le Crédit agricole ont lancé début février un outil visant à favoriser l'acquisition de foncier pour les jeunes, en mettant en place un dispositif permettant aux jeunes installés d'acquérir tout ou partie du foncier de manière différée, tout en leur permettant de démarrer leur exploitation.

Le dispositif mis en place concerne les terrains nus ou plantés en vigne ou vergers, avec un maximum de 250 000 euros par dossier. Le principe est le suivant : la Safer achète le foncier, le loue au jeune agriculteur (qui pourra ainsi, pendant 5 ans, voire plus, dégager de la trésorerie pour son futur investissement foncier) avant de le lui revendre.

Dans un registre similaire, l'association Terre de liens commence également à être connue sur le sujet. "Il s'agit de se mettre à la portée du porteur de projet pour résoudre le



problème de son installation. Ou il a déjà un projet mais pas de capacité financière ou de négociation. Terre de liens va intervenir financièrement et en terme d'accompagnement", explique Pierre Fabre, président de Terre de liens Paca. En l'espèce, l'association va acquérir les terres, et les louer au porteur de projet pour lui permettre de démarrer son activité. "En 2015, nous avons eu entre 40 et 50 sollicitations sur l'ensemble de la région, et nous avons fait deux acquisitions de foncier", précise le président.

Ces terres ne sont pas revendues et Terre de Liens n'en tire aucun bénéfice. Lorsqu'un fermier décide de quitter les lieux ou lorsque arrive le moment de sa retraite, la ferme ne change ni de propriétaire ni d'affectation : elle est alors louée à un autre paysan qui prendra la relève. "Ce mécanisme permet d'assurer un passage de relais et d'éviter les risques de disparition liés à la vente des terres. Ces terres sortent définitivement du marché spéculatif, sont assurées d'être maintenues à long terme dans leur vocation agricole et sont prêtes à accueillir de nouveaux agriculteurs aux pratiques agricoles respectueuses des sols et de l'environnement", précise-t-on à l'association.

Parmi les exemples d'installations ainsi rendues possibles par la

Foncière Terre de liens dans la région, figure la ferme apicole du Viou Vert, à Forcalquier, dans un périmètre de protection de captage d'eau potable qui imposait une activité sans intrant, sans élevage et sans irrigation.

C'est également vers cette association qu'a fini par se tourner une éleveuse, actuellement bergère dans le Var, après avoir cherché en vain pendant près de quatre ans des terres pour s'installer avec ses bêtes dans les Hautes-Alpes, d'où elle est originaire. "Face à ceux qui veulent s'agrandir, se désolent-elle, on ne fait pas le poids. Ils peuvent faire des propositions plus alléchantes parce qu'ils ont les reins solides. Je peux comprendre que les gens s'agrandissent, mais ce sont autant de gens qui ne peuvent pas s'installer".

La tentation de l'agrandissement

Parce qu'après les problèmes liés au financement à proprement parler, vient la concurrence entre agriculteurs. Dans les faits, explique Laurent Vinciguerra, "un dossier sur deux concerne une concurrence entre des candidats à l'agrandissement et des candidats à l'installation". Une problématique à faire remonter à la réforme de la Pac en 1992,

mais dont la nouvelle mouture n'arrange pas les choses. Les aides découpées, qui permettent aux terres d'acquérir une valeur patrimoniale ont, souligne Laurent Vinciguerra, "un effet dévastateur sur l'accès au foncier". Le passage des DPU aux DPB, en modifiant le mode de calcul des aides a de fait engendré dans certains cas une véritable chasse aux terres. Une éleveuse en convient : "Avec le nouveau système de calcul, on va perdre des aides. Donc, on a deux options. Soit on s'agrandit, soit on s'assoit dessus".

"Il y a tout un vivier de foncier, dont on sait qu'il est convoité pour de l'installation et de l'agrandissement. C'est la tendance naturelle et c'est d'ailleurs compréhensible du fait du contexte", poursuit Laurent Vinciguerra. Compréhensible en effet qu'un paysan préfère effectuer une transaction avec un voisin de longue date, plutôt qu'avec un parfait inconnu. Compréhensible aussi lorsque l'acquisition de foncier est la parade à la baisse des prix si l'on veut pouvoir conserver un niveau de vie convenable, comme l'explique un éleveur haut-alpin : "La loi est comme ça. Celui qui a 100 ha de parcours, il touche... C'est tout. Avoir des terres en plus, c'est avoir des DPB en plus. Il y a 20 ou 30 ans, on attaquait petit, et maintenant il y a beaucoup de matériel... Avant, on achetait au fur et à mesure. Maintenant, ceux qui s'installent, ils veulent et il leur faut tout d'un coup : étable, foncier, maison d'habitation. A la sortie, ça fait 400 000 ou 500 000 euros que tu n'arrives plus à rembourser. Et c'est les primes qui vont rembourser... parce que si on comptait sur les produits...". Un autre éleveur confirme : "Si on vendait mieux nos produits, on rechercherait pas les primes".

Évidemment, il y a des outils pour prévenir l'agrandissement excessif. Dans ces cas-là, la Safer peut faire valoir son droit de préemption, et pour les locations, le contrôle des structures des exploitations agricoles (le nouveau Schéma directeur régional des exploitations agricoles est en phase d'élaboration) prévoit un certain nombre de mesures visant à éviter la concentration des surfaces et favoriser

l'installation ou la consolidation de petites structures en rendant plus difficile l'accès aux terres pour ceux qui sont déjà bien lotis. De plus en plus difficile, d'ailleurs, puisque si l'ancien schéma départemental prévoyait un seuil de 105 ha au delà duquel il était obligatoire de demander une autorisation d'exploiter, le nouveau schéma régional prévoit de descendre à 92 ha. Mais ces outils ont leurs limites. Et, convient-on à la DDT, "le contrôle des structures est un outil qui n'est pas évident à utiliser".

Protéger le foncier agricole

L'agrandissement n'est pourtant pas le seul obstacle à l'installation des jeunes agriculteurs.

Car la spéculation qui rend les terres de plus en plus difficiles d'accès est pour une grande partie liée aux conflits d'usage.

"La situation est très grave en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : sur le littoral, les terres destinées à l'agriculture auront bientôt complètement disparu (estimation à 15 ans pour les plus optimistes)", alerte Terre de liens. "En milieu rural la concurrence d'usage est très vive avec le développement de ZI/ZA multiples, d'activités touristiques ou de résidences secondaires. En périurbain, la pression foncière est telle qu'il est de plus en plus difficile de conserver ou d'acquérir du foncier agricole."

Si la situation n'est pas aussi grave dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes, la profession se fait fort, néanmoins, de rester vigilante. Dans les Hautes-Alpes, on estime à 300 ha les surfaces de terres agricoles perdues chaque année au profit d'autres usages, et à 32 000 ha le potentiel de terres à préserver. Un constat qui a amené la Chambre d'agriculture 05 à signer une charte foncière agricole, le 17 février 2015, avec la préfecture, le Conseil départemental, l'Association des maires de France (AMF), les Maires ruraux de France (MRF) et la Safer, actant la volonté d'endiguer la disparition des terres agricoles. Dans les Hautes-Alpes toujours, une motion appelant à la vigilance sur les niveaux de prix pratiqués et à soutenir la Safer a été proposée par la FDSEA et JA et votée lors de la session qui s'est tenue le 24 février dernier.

Dans les Alpes de Haute-Provence, une charte foncière impliquant la préfecture, le Conseil général, l'AMF, MRF et les trois chambres consulaires avait déjà été signée en 2010 face, là encore, au constat que les transactions concernaient "en moyenne 4 500 ha chaque année" et que "Les deux tiers des acquéreurs [étaient] extérieurs à la sphère agricole et/ou au département".

Une vigilance qui ne se relâche pas dans le contexte de la loi NOTRe se traduisant notamment par des transferts de compétences entre les collectivités. La dernière session de la Chambre d'agriculture 04 a, à cet égard, été une occasion de s'enquérir auprès du vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération Armel Le Hen de la politique de l'intercommunalité concernant le foncier agricole. Le SCOT révisé prévoit en effet une augmentation de +15 000 habitants à l'horizon 2020. Pour préserver les terres agricoles, la création de réserves foncières via des ZAP (zone agricole protégée) ou d'une "agropole" a été évoquée. Reste à voir ce qu'il en sera concrètement.



Sophie Penaud est installée en brebis laitières à Digne-les-Bains, dans la plaine de Gaubert, à 30 minutes de son domicile. Son compagnon, installé en bovins allaitants, peine à trouver des terres pour y faire paître son troupeau.

"On cherche toujours des terres..."

A l'entrée de la bergerie, ils sont une demi-douzaine à être venus donner un coup de main pour installer les cases d'agnelage. Sophie Penaud est installée depuis peu en brebis lait et transformation fromagère dans les Fonds de Gaubert, où elle possède une quarantaine de Sardes, choisies pour leur capacité à bien valoriser les landes et les parcours. "Je n'avais pas très envie de participer à la sélection d'une seule race, et à la base, je ne devais pas avoir des prairies aussi belles", confie-t-elle. Elle s'est installée en mai 2015 en agriculture biologique et loue 4 ha de prairies, 7 ha de parcours, la bergerie et la fromagerie. Une reconversion pour cette jeune femme de 32 ans, qui vient du Lot-et-Garonne, a initialement fait un master pro Gestion de l'environnement et traitement des eaux, et a travaillé pendant un temps chez Veolia. "Mais ça ne correspondait pas à ma vision des choses. C'était davantage l'aspect financier qui me semblait les intéresser que l'aspect environnemental". Elle quitte donc la multinationale et voyage pendant un an. Le temps de mûrir le projet qui la mènera sur les bancs de Carmejane où elle s'inscrit en apprentissage en 2009. "J'aurais pu aussi travailler pour un bureau d'étude, mais je me suis rendu compte que je n'étais pas faite pour bosser derrière un bureau et enfoncer des portes ouvertes en organisant des journées d'information". En fait, dit-elle, "j'avais envie de produire. A la base, je voulais le faire pour moi, et je me suis dit que je pouvais essayer d'en faire un métier".



Pendant sa période d'apprentissage, elle travaille chez des chevrriers. "Cela m'a permis d'avoir des contacts", mais aussi des soutiens lorsqu'elle décidera de s'installer. Ce qui n'ira pas tout seul. "Entre 2011 et 2014, j'ai bossé à droite à gauche chez des chevrriers en attendant de trouver des terres". Puis, fin 2014, elle rencontre celle qui est aujourd'hui sa propriétaire. Elle se tourne alors vers la brebis laitière plutôt que vers la chèvre. "Sur le marché, il n'y en a pas tant que ça, même s'il y en a de plus en plus. De plus, j'aime bien travailler ce lait qui est riche et offre des possibilités supérieures à celles qu'offre le lait de chèvre, ainsi que de meilleurs rendements de transformation". Quelques

mois après son installation, elle se dit "contente". "Il me tarde d'avoir les mises bas et du lait pour faire mes premiers fromages". Les yaourts, quant à eux, "partent tous au fur et à mesure sur le marché d'Aiglun, et à Thoard, où je fais également un peu de vente".

"Il est impossible de trouver des terres"

La satisfaction n'est cependant pas totale. Sophie habite en effet à Thoard. Concrètement, à une demi-heure de route de sa bergerie. Inconfortable, fatiguant... et onéreux. "Je fais au minimum un aller-retour par jour, soit 60 km, et parfois deux", explique la jeune éleveuse. "Je cherchais dans le coin,

mais là-bas, il est impossible de trouver des terres". Les raisons sont multiples : frilosité de certains propriétaires à louer et ou à vendre des terres, bien sûr, mais aussi rareté qui font flamber les prix. "Le peu de gens qui souhaitent vendre vendent très cher. On aurait pu acheter des landes, mais le propriétaire en voulait 4 000 euros/ha". Yann Guironne, son compagnon, acquiesce : "La Safer nous déconseille même d'acheter à ce prix-là pour éviter que ça ne fasse un précédent et que les prix ne grimpent en flèche", explique-t-il. Ingénieur en agriculture, lui-même s'est récemment installé en culture de spiruline (cette micro-algue commercialisée en complément alimentaire) et bovin allaitant. Là

encore non sans difficulté. Au début, il n'était question que de spiruline. Les choses étaient alors simples : Yann avait la possibilité de louer 1000 m² à ses parents. Amplement suffisant. Mais il lui est déconseillé de s'installer uniquement en spiruline, pour la raison simple qu'il faut une demi SMI (surface minimum d'installation) pour bénéficier du statut d'agriculteur. "Mon projet ne rentrait pas dans les cases de l'administration", résume le jeune homme. "Alors, comme j'aime bien l'élevage et la viande, j'ai décidé de me tourner vers l'élevage bovin". "C'était un atelier de plus et c'est vrai que c'est bien de se diversifier. Cela sécurise, parce que ça a permis de toucher des primes pour les vaches, alors que lorsque le projet est un peu atypique, c'est plus difficile", convient Sophie. "Mais comme on n'a pas de terre, ça nous a ajouté une difficulté".

"Le problème, c'est qu'il y a un certain nombre de propriétaires qui ne veulent pas louer par peur de ne pas pouvoir récupérer leurs terres", analyse Yann. Actuellement, il loue des terres à l'ONF pour y faire paître ses sept vaches galloways. "Des terres dont personne ne veut parce qu'elles sont peu 'primables', qu'il y a le loup et qu'il n'y a pas grand chose à manger".

"Du coup, on cherche toujours des terres. Sachant qu'on ne cherche pas 200 ha !", ajoute-t-il. "Si on trouvait ne serait-ce que 5 ha, ça nous permettrait de tout centraliser au même endroit. Et si on trouvait 80 ha, sachant qu'on a des projets qui impliquent que nous fassions de la valeur ajoutée, ce serait parfait".

A Savournon, Sarah Chauveau vient de créer la première poussinière du département. Elle s'est installée l'an passé et a inauguré le bâtiment avicole en janvier dernier. L'histoire d'une opportunité, mais pas que. C'est la difficulté à trouver des terres qui l'a déterminée à faire le choix du hors-sol.

"Des terres, il y en a, mais il faut tomber au bon moment"

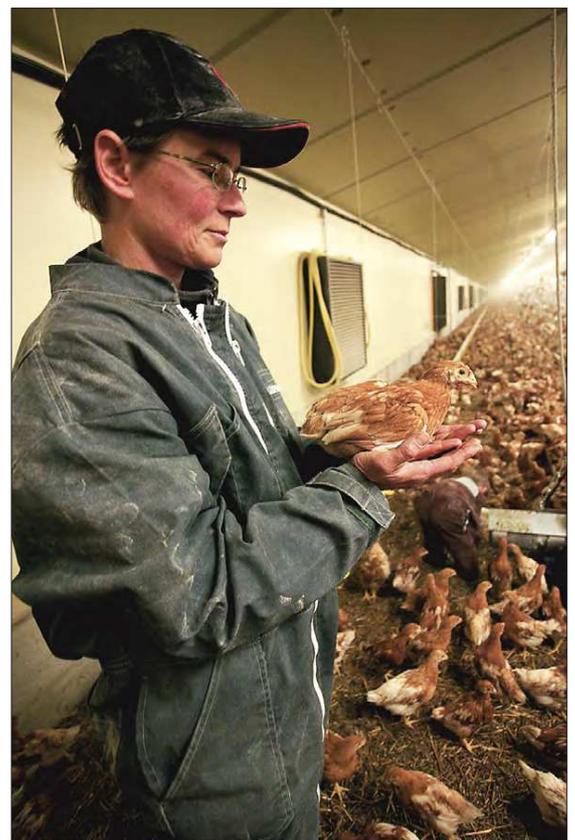
Les poussins sont arrivés fin janvier, étonnant ainsi la première poussinière des Hautes-Alpes. L'exploitation est destinée à fournir en poulettes pondueuses la société Oeufs Sud Est (OSE), filiale commune des sociétés iséroises Dauphinoise Développement et Terres doises, qui représente environ 25 % du marché de l'oeuf sur le quart sud-est de la France. Mais Sarah Chauveau fait également des génisses de reproduction. Elle possède actuellement une dizaine de vaches, un taureau et six génisses de renouvellement de race Aubrac, "avec de belles cornes", choisies pour leur rusticité, et un peu aussi pour leur aptitude à se défendre contre les prédateurs, car élevées en plein air. "J'ai tout d'abord réussi à obtenir de la Safer 1,5 ha pour y installer le bâtiment où se trouvent les poulettes, puis j'ai en nom propre 1,5 ha de terres labourables, 6 ha de bois et 1,5 ha de landes". Un peu de lande en location, également.

Cette trentenaire arrivée dans les Hautes-Alpes il y a une quinzaine d'années est bien connue des jeunes générations pour avoir été chef d'exploitation au lycée des Hautes-Alpes, à Gap. Un poste qu'elle a décidé de quitter lorsqu'elle a eu son petit garçon, aujourd'hui âgé de 3 ans. Originaire du Nord, elle a traversé le pays pour cause de passion pour l'élevage ovin. Pas du tout issue du monde agricole, Sarah s'est découvert très jeune un attrait pour les brebis et mettra très vite un pied dans le métier en faisant les estives. Mais c'est finalement vers l'élevage hors-sol que la jeune femme a fini par se tourner. Une question d'opportunité, mais pas que. "Mon installation a été difficile. L'accès au foncier est très compliqué", explique-elle. "Par exemple, je n'ai que des baux verbaux pour les landes. Vision sur l'avenir : zéro ! Si demain on me reprend les terres, je passe directement de 60 à 4 ha. Ce

sera beaucoup plus compliqué pour gérer les vaches".

Un obstacle à la conversion en bio

Indépendamment de ce manque de visibilité, la lande est évidemment insuffisante pour assurer l'autonomie fourragère de l'exploitation. "Je suis encore obligée d'acheter du foin, et j'aimerais bien être autonome, parce que je souhaiterais passer mon troupeau en bio – il y a de la demande sur des génisses prêtes à vêler en bio – ce qui me permettrait d'assurer un débouché, mais tant que je n'ai pas mon autonomie alimentaire, je ne peux pas me permettre, financièrement, de passer en bio. Il est difficile de trouver du foin en bio. Je ne donne pas énormément de grain, mais j'en passe 3 ou 4 tonnes. Ce qui représente malgré tout un surcoût". Pour bien faire, explique-t-elle, "il me faudrait une petite dizaine d'hectares de terres labourables que je puisse passer en luzerne".





Bien sûr, elle cherche. "Mais je ne suis pas la seule", ajoute-elle en riant comme pour souligner l'évidence du propos. "On est nombreux. Lorsque je suis passée en CDOA en 2014, on était une vingtaine. Nous sommes dans un département où l'agriculture se porte quand même bien et où il y a beaucoup d'installations". Le fait est, reconnaît-elle, que sa vie de famille ne lui permet pas "d'aller chercher à l'autre bout du département". "Là, j'aurais pu trouver des terres... Dans le Massif-Central, aussi, mais ça faisait un peu loin", s'esclaffe-t-elle.

De plus, "même si en termes de taille d'exploitation, nous ne sommes pas dans le cas de la Champagne-Ardenne, il y a quand même quelques grosses exploitations qui ont ce qui leur faut mais qui cherchent à s'agrandir". En fait, analyse-t-elle, "on le voit bien dans les chiffres : il y a beaucoup d'installations en maraîchage, apiculture, sur des micro-surfaces. Là, oui, on trouve. Par contre, des installations hors-cadre familial avec de l'élevage et un assolement correct derrière, c'est très compliqué. Il y en a, mais il faut tomber au bon moment".

Installée en maraîchage à Pierrerie, Léa Arancio a eu l'opportunité de trouver très rapidement des terres. Une chance qu'elle a pu saisir grâce à l'action conjointe de la Safer et de la Chambre d'agriculture pour faciliter son installation.

"J'ai eu mes terres grâce à ma pugnacité"

A 30 ans, Léa Arancio est installée en maraîchage à Pierrerie depuis un an et demi. "Moi qui suis pourtant de Forcalquier, je ne savais même pas où c'était. J'ai appris après coup que mon arrière-grand-mère avait vécu à Pierrerie et que toute ma famille avait passé son enfance ici", s'amuse-t-elle. Aujourd'hui, sur ses 7 ha de terres, elle a installé cinq serres, et un hectare de verger qui devrait doubler de volume à court terme. Des terres initialement en friche qui lui ont permis de passer en bio directement.

Ce n'est pas tout. Son mari Jean-Louis préparera à la rentrée son BPREA à Carmejane, pour s'installer à son tour. En élevage, par contre. Chèvres ou brebis laitières ? Le couple hésite encore. "Nous souhaiterions faire de la transformation en desserts lactés : yaourts et glaces", indique Léa. L'introduction de ce nouvel atelier leur permettra de construire un hangar pour stocker les fruits et légumes, auquel viendront se greffer la salle de transformation, la chèvrerie, une chambre froide, une chambre chaude.

Dans son verger : pommes, poires, pêches, figuiers mais aussi fruits d'hiver atypiques : kaki pommes (plaqueminier) - "J'adore ça, j'ai pris toutes les variétés de plaqueminier qui existent" - jububier, asiminier "pawpaw". Elle possède 400 arbres, dont 150 lui ont été fournis par le parc naturel régional du Luberon.

"J'ai aussi 300 pieds de raisin de table, des fraises, et bientôt des framboises et des kivi's", précise Léa. Une production "familiale" qui doit lui permettre de proposer des fruits toute l'année.

"Vu que je suis en bio, j'aurai pas mal de fruits "moches". Ceux-là seront voués à la transformation en sorbets, compotes, yaourts...", précise la jeune femme.

Ses produits, elle les vend via des marchés à Marseille, le magasin de producteurs "Côté Champs", qui s'est ouvert à La Brillanne en septembre dernier, et des paniers de type Amap qu'elle propose d'avril à décembre. "Ça prend forme doucement", avance Léa prudemment.

Du BEP agricole au BPREA

En fait, Léa estime qu'elle fait partie des chanceux. Il est vrai aussi que la jeune femme est tenace. Et son parcours étourdissant. Fait d'éducation non conventionnelle, dirait-



on. "On peut dire que je suis issue d'une famille bourgeoise. Jusqu'à un jour où mon père est arrivé un soir à la maison en nous annonçant qu'on allait suivre un groupe de musiciens". La famille quitte tout du jour au lendemain, "on a vécu de la chanson française pendant deux ans". Un périple qui lui offre ses premiers contacts avec le monde agricole. "Les agriculteurs étaient les seuls qui acceptaient que l'on s'installe avec notre caravane sur leurs terres". Là, elle apprend à mener un troupeau de brebis, dresser des chiens, faire des mises-bas. "Je suis tombée amoureuse de tout ça".

"A notre retour, je ne pouvais plus envisager de retourner au collège", raconte la petite brune pétillante. Elle prépare un BEP agricole, mais fera bien d'autres choses pendant des années : boulangère-pâtisnière, aide de vie, commerciale... Son mari, lui, travaille en imprimerie. Pendant une période de chômage, elle prépare un BPREA à Carmejane, elle l'avoue, un peu pour s'occuper. "J'avais décidé d'al-

ler en stage à Oraison chez Guy Giraud, qui est un oncle de mon mari et fait des céréales. Là, j'ai découvert quelqu'un de passionnant, qui ne laboure plus depuis 9 ans, qui fait du semis direct, du BRF (bois raméall fragmenté, NDLR)... ça m'a énormément plu".

Du potager aux serres maraîchères

Puis arrive leur petit garçon. Tout va bien jusqu'au moment où Jean-Louis perd son emploi. "A ce moment-là, je n'avais plus de revenus. D'un coup, on s'est retrouvé sans rien et on est retourné chez mes parents". Elle raconte : "Le terrain était un ancien champ de luzerne. Je me suis dit : "il faut que je fasse quelque chose", alors j'ai fait un potager. Et le potager est devenu de plus en plus gros". Elle rit : "ma mère craquait parce que c'était elle qui désherbait et qui arrosait". La chose lui plaît. De fil en aiguille, elle recommence à enchaîner les petits boulots jusqu'à il y a deux ans. Un jour de grand ras-le-bol,

elle appelle la Chambre d'agriculture. "Je suis tombée sur Anne-lise Mourre au Point info installation, je lui ai dit : "j'ai un BPREA depuis 2009, qu'est-ce que je peux en faire ?". Elle m'a répondu de venir m'inscrire. Elle appelle la Safer dans la foulée, et elle me dit : "on vient de rentrer des terres...". Les choses ne semblent cependant pas aller de soi. "Il y avait six autres dossiers, dont cinq pour l'agrandissement. On m'a dit que je n'avais aucune chance. Du coup, j'avais monté un autre projet sur un terrain de 40 ha avec quatre autres jeunes". Finalement, elle obtient les terres qu'elle convoitait initialement. "J'ai dû monter un dossier béton. J'ai eu mes terres grâce à ma pugnacité, à la Safer, qui m'a beaucoup aidée, ne serait-ce que dans leur manière de présenter le dossier au comité technique et pour beaucoup grâce à la mairie de Pierrerie, les agriculteurs, la Conf', les syndicats, mes

clients qui m'ont écrit des lettres de soutien... Bref, tous ceux que je connaissais". Elle laisse tomber son second projet, "mais les personnes avec qui je devais alors m'installer ont persisté, et la Safer leur a également permis d'avoir leurs terres".

Reste le problème du financement. Là, c'est aux conseillers installation de la Chambre d'agriculture que la jeune femme estime devoir beaucoup, notamment pour le ficelage du plan de développement de l'exploitation (PDE). "Que ce soit Bruno Mégy ou Sébastien Bougerol, ils se sont démenés pour m'aider", s'enthousiasme la jeune femme, qui finira au bout de quelques mois par trouver une banque qui la suive : "c'était le jour de la saint Isidore. C'est pour ça que j'ai appelé les terres "le Champ d'Isidore". Saint Isidore le laboureur, patron des agriculteurs... ça ne s'invente pas.